

L'héritage de Clément Richard

Marcel Calfat

Post-modernisme : le sens de l'histoire?

Numéro 29, automne 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18115ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Calfat, M. (1985). L'héritage de Clément Richard. *Continuité*,(29), 5–7.

L'HÉRITAGE DE CLÉMENT RICHARD

À la veille des élections, Clément Richard dresse un bilan de son mandat à la tête des Affaires culturelles. Une de ses réalisations: avoir effacé cette image de «ministère du Macramé».

une entrevue par Marcel Calfat

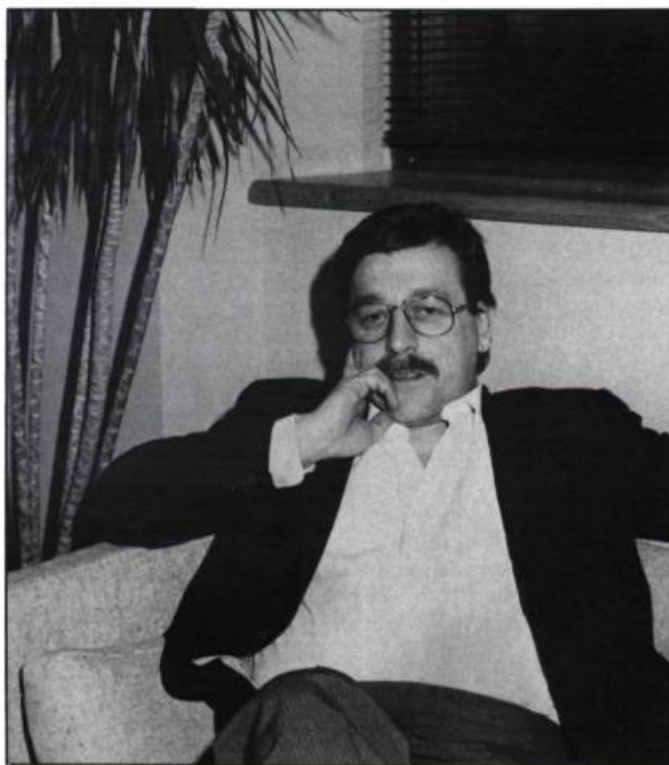
Continuité- *La notion de patrimoine s'est beaucoup élargie depuis une dizaine d'années. Quelle est votre propre vision du patrimoine?*

Clément Richard- La question est vaste. Je pense qu'il est important pour tout peuple de conserver l'héritage des générations précédentes, car c'est ce qui le définit le mieux. Ici au Québec la protection, la mise en valeur du patrimoine est peut-être plus importante qu'ailleurs, parce que notre patrimoine témoigne aussi de notre spécificité sur le continent nord-américain.

J'ai voulu, au cours de mon mandat, accélérer le processus de mise en valeur du patrimoine et aussi procéder à l'amélioration de notre environnement, urbain ou rural, que, collectivement, nous avons trop longtemps négligé.

C.- *«Des actions culturelles pour aujourd'hui» présente une nouvelle orientation de votre ministère: d'un «patrimoine à protéger», vous passez à un «patrimoine à bâtir». Auriez-vous mis l'accent sur les arts de création et d'interprétation au détriment du patrimoine?*

C. R.- Non, je ne pense pas. Il m'apparaissait important de parler d'un patrimoine à bâtir parce que les Affaires culturelles avaient, sans doute à tort, l'image de «ministère du Macramé». C'est donc un peu de propos délibéré que j'ai abordé mon mandat par la Loi sur le cinéma. Je ne voulais plus de l'image d'un Ministère qui néglige la création contemporaine, les artistes, les créateurs, les interprètes, en somme qui oublie le patrimoine à bâtir.



(photo: M. Beaulieu/Québec Rock)

C.- *Après le théâtre, la danse et bientôt la chanson populaire, après la refonte de la Loi sur les biens culturels, peut-on s'attendre à une politique d'ensemble pour le patrimoine, comme le réclament la Commission des biens culturels et les groupes de patrimoine depuis des années?*

C. R.- Oui, mais il faut faire attention et ne pas abuser des mots. Parler de politique d'ensemble pour le patrimoine, je veux bien; mais il y a déjà eu des réalisations très importantes. Nous avons fait la Loi sur le cinéma certes, mais nous avons aussi fait la Loi sur les archives, d'une importance extrême, sur

laquelle il y a eu consensus et qui, à mon humble avis, témoigne de l'intérêt du Ministère à l'égard de la protection du patrimoine. Cette loi est peut-être sans éclat, mais pour moi, c'est une des principales pièces de législation que le Ministère ait adoptées au cours des dix ou quinze dernières années.

J'ai fait moderniser la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC), dont le mandat a été élargi pour qu'elle puisse s'occuper du patrimoine. Nous avons promulgué la Loi sur les musées nationaux. Un programme pour le délestage du parc immobilier

du Ministère a été mis en place. Et pour finir ces quatre ans, puisqu'on pouvait prévoir qu'il y aurait des élections à l'automne, il y a eu la refonte de la Loi sur les biens culturels.

C.- *Quel rôle attribuez-vous aux groupes de patrimoine?*

C. R.- Ils ont un triple rôle. D'abord, ce sont des interlocuteurs privilégiés du Ministère et du Ministère. Deuxièmement, leur vigilance a un effet stimulateur auprès de la population, et troisièmement, il arrive quelquefois que ces groupes assurent des vocations à des bâtiments patrimoniaux.

C.- *Le plus grand problème des groupes de patrimoine, c'est qu'entre leurs projets ponctuels, souvent subventionnés par le Ministère, ils manquent de fonds de fonctionnement, et par conséquent, leur survie même est menacée. Peut-on prévoir, à court terme, un programme de subventions au fonctionnement comme pour les troupes de théâtre ou de danse?*

C. R.- Je ne le sais pas. En tout cas, il faudrait que les intervenants se regroupent davantage: ils sont très nombreux. Paradoxalement, le patrimoine est peut-être un des secteurs qui fait le moins couler d'encre. La Loi sur les biens culturels est une chose assez importante pour tous ces groupes. Avez-vous entendu parler de la Loi sur les biens culturels dans les journaux? À peine! Cela n'intéresse pas la presse parlementaire.

C.- *Est-ce qu'on ne vous avait pas demandé des consultations publiques avant la refonte de la Loi sur les biens culturels?*

C. R.- J'ai rencontré bon nombre de groupes dernièrement: la Commission des biens culturels, le groupe Héritage Montréal... Une des raisons pour lesquelles je ne me suis pas plié à la demande de consultations de l'opposition, c'est qu'avec des audiences publiques, il y aurait eu de 200 à 300 intervenants et nous aurions été obligés de reporter le vote à l'automne. Or, on ne sait même pas s'il va y avoir une session à l'automne, pas plus qu'on ne sait, d'ailleurs, quel sera le résultat des élections. Qui sait s'il y aurait eu une loi? Et si les libéraux étaient élus? Qui peut garantir qu'ils se préoccupent des questions culturelles?

«Les conseils municipaux ont davantage tendance à s'occuper d'aqueducs et de centres sportifs que de développement culturel et de défense du patrimoine.»

C.- Pour ce qui est des budgets de fonctionnement, on pourrait donc prévoir, éventuellement, soit des subventions à des regroupements nationaux, ou, encore mieux, la création d'une sorte de fondation québécoise du patrimoine, qui, elle, serait habilitée à redistribuer les subventions gouvernementales, comme dans l'Ouest canadien. Est-ce que c'est possible?

C. R.- Oui, ce n'est pas impensable, quoique nous ayons choisi une autre voie, avec la Loi sur les biens culturels. Nous intervenons auprès des municipalités, que nous cherchons à sensibiliser de plus en plus à la protection du patrimoine; et de ce côté-là, il reste encore beaucoup à faire. Les conseils municipaux ont davantage tendance à s'occuper d'aqueducs et de centres sportifs que de développement culturel et de défense du patrimoine.

C.- Mais les municipalités n'oseront pas intervenir si elles n'ont pas une garantie d'aide financière de la part du Ministère.

C. R.- Avant de présenter la Loi sur les biens culturels à l'Assemblée nationale, j'ai consulté l'Union des municipalités et l'Union des Conseils de comté, qui en ont approuvé les principes. La Loi donne aux municipalités une garantie de base quant au remboursement des déductions fiscales et j'imagine qu'il y aura d'autres programmes, plus incitatifs encore. Mais il faut faire attention. Les municipalités demandent-elles constamment des garanties au gouvernement du Québec pour assurer le fonctionnement de leurs centres sportifs? Le Ministère ne peut pas gérer, à partir de la ville de Québec, la mise en valeur du patrimoine d'un territoire aussi vaste que le Québec. Le croire serait complètement utopique.

C.- La régionalisation entraînera-t-elle le démantèlement du Service du patrimoine, comme plusieurs le croient?

C. R.- Je ne sais pas, nous n'en sommes pas là. Ce qui est certain, c'est que nous avons maintenant des fonctionnaires compétents dans chacune des régions du Québec. Cela s'appellera-t-il toujours un service? Pour moi, c'est sans grande importance. Ce qui compte, c'est de savoir qu'il restera toujours des gens à Québec pour assurer la cohérence des programmes sur le plan national.

C.- Le centre historique de la ville de Québec est en lice pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, projet dont les résultats seront connus cet automne. Quelles sont vos attentes à ce sujet?

C. R.- J'espère que cela se fera; j'ai même appuyé cette demande.

C.- Pourtant vous vous êtes fait prier pour conserver des biens du patrimoine sur l'emplacement du Musée de la civilisation. Est-ce qu'il n'y a pas là une sorte de contradiction?

C. R.- Non, pas du tout, je ne me suis pas fait prier.

C.- S'il n'y avait pas eu les pressions des groupes de patrimoine dont le Conseil des mo-

«On ne peut pas me reprocher d'avoir voulu à tout prix le Musée de la civilisation, . . . sous prétexte qu'il y avait des fouilles archéologiques!»

numents et sites du Québec et aussi la Commission des biens culturels, je doute que la maison Pagé-Quercy, les vestiges archéologiques auraient pu être conservés. . .

C. R.- Dès que j'ai été alerté qu'il y avait des fouilles à faire, le Ministère a exigé que les fouilles se fassent et les a financées. . . Ce musée, il fallait à tout prix qu'il sorte de terre. Dans ce genre d'opération, le moindre délai risque d'avoir de graves conséquences. On ne peut pas me reprocher d'avoir voulu à tout prix le Musée de la civilisation, qui sera un instrument extraordinaire de mise en valeur de notre patrimoine, sous prétexte qu'il y avait des fouilles archéologiques! Quant à la démolition partielle de la maison Pagé-Quercy, j'ai été le premier à la dénoncer à l'Assemblée nationale.

C.- Après la démolition du rez-de-chaussée de cette maison, vous avez dit que vous procéderiez à une enquête. Où en est le dossier?

C. R.- Il semble que ça ait été démolit par inadvertance. Comme le responsable ultime serait la Société immobilière du Québec, vous voyez un peu l'aberration si le ministère des Affaires culturelles poursuivait la Société immobilière du Québec alors que ce n'est pas la Société qui a donné l'ordre de démolir la maison!

C.- Quant au deuxième volet de ce projet, celui où on prévoit une implantation dans le Vieux-Port de Québec même, de l'autre côté de la rue Dalhousie, est-ce qu'il y a des négociations entreprises avec son propriétaire actuel, le gouvernement fédéral?

C. R.- Non. Je pense que les vieux-ports seront toujours aux prises avec des difficultés consi-

dérables s'ils ne sont pas cédés aux gouvernements locaux, dans ce cas-ci, à la Ville de Québec ou la Communauté urbaine et au gouvernement du Québec. La situation est la même à Montréal et, à la rigueur, à Trois-Rivières aussi.

À Montréal, pour la première fois, on a consulté assez formellement la Commission des biens culturels, puis le ministère des Affaires culturelles. À Québec, on m'a demandé de désigner une personne au conseil d'administration du Vieux-Port: c'est un sous-ministre adjoint, M. Bernard Ouimet, qui y siège. Désormais, il sera plus facile de coordonner les actions entre le Vieux-Port et le Musée de la civilisation, la Maison Chevalier, la Place Royale et la rue du Petit-Champlain.

C.- Mais peut-on prévoir qu'il y aura un deuxième volet au Musée de la civilisation?

C. R.- Pas dans l'immédiat. Ça n'empêche pas qu'il y a sept ou huit musées en voie d'être agrandis au Québec. Pour un Ministre qui ne doit pas être uniquement le Ministre du patrimoine. . .

C.- J'aimerais revenir au Musée de la civilisation. On nous a récemment présenté la «politique» du Musée. À deux ans de son ouverture, il y a beaucoup de gens qui s'interrogent encore sur son orientation muséologique et sur son contenu.

C. R.- Moi aussi! . . . Il y a eu des consultations avec beaucoup d'intervenants et je suis plutôt optimiste. La seule intervention que j'ai faite a été très globale, très générale: que l'institution ne soit pas uniquement un musée de rouets, mais qu'il y ait aussi des aspects très modernes, qu'il plaise aux enfants. **C.-** Pourtant, plusieurs chercheurs, de différentes universités, disent qu'il n'y a pas eu de consultation. . .

C. R.- Il commence à y en avoir; c'est d'ailleurs, une des exigences que j'ai fixées. J'avais même reproché au document sur la vocation du Musée de ne pas assez parler des recherches universitaires et des liens du futur musée avec l'université. On m'a dit que cette lacune serait corrigée.



(photo: M. Beaulieu/Québec Rock)

C.- Pourquoi avez-vous nommé M. Luc Noppen à la présidence du conseil d'administration du Musée de la civilisation, lui qui a été le plus ardent opposant au projet du «Musée de l'Homme d'ici», pour accepter sa démission quelques mois plus tard?

C. R.- Cette vieille histoire a fait beaucoup de bruit. M. Noppen, un bon jour, m'a fait part de ce qu'il aurait plutôt voulu être directeur général. La Loi sur les musées nationaux prévoit que la nomination d'un directeur général relève du conseil d'administration. Je lui ai donc dit d'intervenir lui-même auprès de son conseil, puis j'ai reçu une lettre de démission... J'ai trouvé extrêmement curieux qu'on démissionne parce qu'on est en désaccord avec son inférieur.

C.- Oui, sauf que dans ce cas-ci, le directeur général a été nommé par le gouvernement.

C. R.- M. Noppen le savait avant d'accepter la présidence. Je ne

suis pas intervenu par la suite, pour éviter de perdre du temps. Il y avait un conflit entre le président et le directeur général, mais je ne crois pas que c'était un conflit idéologique, puisque le nouveau président, M. Le Hir, retient fondamentalement les orientations de M. Noppen.

C.- Votre ministère a dépensé plusieurs millions pour le macro-inventaire...

C. R.- En effet!

C.- Mais encore aujourd'hui, il est en majeure partie entreposé dans des boîtes, et donc plus ou moins inaccessible. Comment expliquer cette situation?

C. R.- Ah! Erreur! Il est maintenant à la disposition des Municipalités régionales de comté, les M.R.C., pour leurs schémas d'aménagement, et ces dernières l'apprécient grandement.

C.- Le macro-inventaire restera-t-il à Québec ou, justement, sera-t-il régionalisé? Il y a des discussions en cours...

C. R.- Oui, et ce n'est pas terminé. On souhaite qu'il soit au service de ceux qui en ont le plus besoin, alors si ce sont les M.R.C., je ne vois pas pourquoi on les en priverait.

C.- On pourrait donc diviser le macro-inventaire?

C. R.- Le mot macro-inventaire signifie qu'on dispose d'un inventaire complet. Cela ne veut pas dire qu'il doit être gardé en un seul endroit. Ce serait aberrant d'en priver les M.R.C., qui ont un schéma d'aménagement à faire et à présenter au gouvernement. Mais une fois leur travail terminé, peut-être pourrions-nous tout centraliser? Je ne sais pas. A vrai dire je ne me suis pas beaucoup arrêté là-dessus. Ce qu'il faut avant tout, c'est qu'il serve le plus possible.

C.- Quelles sont les positions de votre Ministère concernant la restauration d'édifices historiques?

C. R.- Je ne pense pas qu'il faille revenir constamment à la restauration dite exemplaire. Je ne dis pas qu'il n'y en aura plus. Il faut, bien sûr, quelques témoins. Mais la restauration exemplaire d'une seule maison de la Place Royale a coûté autant — 1 200 000\$ — que les investissements de la SODICC juste à côté, dans la rue du Petit-Champlain. Les Européens que j'amène dans ces deux quartiers préfèrent généralement le second, plus animé et dont la restauration tient compte de l'acquis des générations. Je suis de l'école de la restauration légère. Ce que je souhaite, c'est que l'essentiel ne soit jamais sacrifié à l'accessoire.

C.- Percevez-vous chez vos collègues du Conseil des ministres une sensibilité envers le patrimoine, un désir d'agir pour sa sauvegarde?

C. R.- Envers le patrimoine oui. La preuve en est faite avec l'augmentation de budget qu'ils m'ont accordée. Ce qui est formidable, c'est que mes collègues m'accordent un programme d'équipement culturel de 30 millions, qui provient du Service de la dette et qui s'ajoute aux crédits réguliers. Et cela ne comprend pas les équipements majeurs comme le Musée de la civilisation, le Mu-

sée des beaux-arts, le Musée d'art contemporain. C'est la meilleure preuve d'appui, même s'il faut toujours se battre pour sa part du budget.

«Notre vigilance doit s'exercer en prenant toujours en considération que le patrimoine à bâtir est tout aussi important que le patrimoine bâti. C'est parfois le choix qu'il faut faire.»

C.- Comment vous assurez-vous de la collaboration des autres ministères avec une Commission des biens culturels consultative, plutôt qu'indépendante et attachée au seul ministère des Affaires culturelles? Serait-il plus facile d'avoir, comme en France, un comité interministériel sur le patrimoine, rattaché directement au bureau du Premier Ministre?

C. R.- Jusqu'à maintenant, cette organisation n'a pas posé de problèmes suffisamment importants pour songer à une nouvelle structure. Au fond, la Loi sur les biens culturels a certaines dents, et, quand je négocie avec mes collègues, ils doivent tenir compte de l'autorité que cette loi confère au ministre des Affaires culturelles.

C.- Selon vous, quel est l'avenir du patrimoine au Québec?

C. R.- Ah! mon Dieu! Il dépend, en très grande partie, des résultats de nos efforts de sensibilisation, et des efforts de tous les intervenants. Je pense que nous allons réussir à améliorer la qualité de notre environnement davantage que nous ne l'avons fait dans les dernières années. Mais le moindre relâchement aurait des effets catastrophiques. Notre vigilance doit s'exercer en prenant toujours en considération que le patrimoine à bâtir est tout aussi important que le patrimoine bâti. C'est parfois le choix qu'il faut faire.

NDLR: L'entrevue avec M. Clément Richard a eu lieu dans ses bureaux du ministère des Affaires culturelles à Québec, le 15 juillet 1985.